

Les Vainqueurs du Concours de Bébés



1^{ère} Prime, \$50. — No 212.
E. RAOUL HÉBERT, 629 Clay Street,
Manchester, N.-Y.



2^{ème} Prime "ex æquo", \$25. — No 23.
GEORGES DEWEY BARABY, 105 Flint Street,
Fall-River, Mass.



2^{ème} Prime, \$25. — No 19.
L. ALPHONSE BOISSEAU, 969 Rue DeMontigny,
Montréal.

Le dépouillement des bulletins de vote pour le concours de bébés a été opéré dans nos bureaux, le 8 juillet, à 3 heures.

MM. Laprés, J. A. Dumas et W. Grenier, ce dernier en remplacement de M. de Kervyn empêché, agissaient comme commissaires.

Le public, invité à assister aux opérations du dépouillement, a suivi avec intérêt le travail considérablement nécessaire par le classement des bulletins.

Quand nous dirons que 14,477 bulletins de vote ont été comptés et vérifiés, l'on verra que le travail accompli par les commissaires était loin de constituer une sinécure. Il résulte du dépouillement que la 1^{ère} prime se trouve attribuée au bébé enregistré sous le No 212, lequel a réuni 1029 suffrages.

La 2^{ème} prime au No 19, avec 652 suffrages.

La 3^{ème} prime au No 53, avec 644 suffrages.

La 4^{ème} prime au No 37, avec 513 suffrages.

Par suite d'un oubli commis au département des douanes, un paquet contenant 841 bulletins de vote et parvenu le 7 à Montréal, ne nous a été délivré que le 10. Comme cet incident regrettable priverait indûment le bébé No 23, auquel étaient attribués ces bulletins, de la 2^e prime à laquelle il avait droit, nous ajoutons une prime supplémentaire égale à celle affectée au 2^e prix, soit \$25 et classons le No 23 *ex æquo* avec le No 19 déjà primé.

Cette décision, approuvée par MM. les commissaires Laprés, J. A. Dumas et W. Grenier, nous permet de rendre justice au No 23 tout en ne désappointant pas le No 19, nous seuls supportant les conséquences d'un retard qui n'est aucunement de notre fait.

En outre, nous avons décidé de donner, à chacun des bébés ayant obtenu 400 votes au moins, une prime supplémentaire consistant en un abonnement de une année au SAMEDI. Ce sont les Nos 175, 63, 27 et 211, ayant respectivement obtenu 567, 473, 414 et 408 suffrages, qui seront les bénéficiaires de ces primes.

Tous nos remerciements à nos lecteurs et à nos lectrices pour l'empressement qu'ils ont mis, en cette circonstance, à répondre à notre appel.

Ils nous ont permis de réunir une intéressante collection de jolis enfants que nous regrettons bien vivement de ne pouvoir tous primer.

LA DIRECTION.

Le fil de la vie se relâcherait s'il n'était mouillé de quelques larmes. — CHARLES JOLIET.



3^{ème} Prime, \$15. — No 53
ALBERT LALONDE, 6 Race Street
Lowell, Mass.



4^{ème} Prime, \$10. — No 37.
ALICE DAGENAIS, 2132 Rue Notre-Dame,
Montréal.

Bébés Primés

1^{ère} Prime, \$50. — No 212 : E. RAOUL HÉBERT, 629 Clay Street, Manchester, N.-Y.

2^{ème} Prime "ex æquo", \$25. — No 23 : GEORGES DEWEY BARABY, 105 Flint Street, Fall-River, Mass.

2^{ème} Prime, \$25. — No 19 : L. ALPHONSE BOISSEAU, 969 rue DeMontigny, Montréal.

3^{ème} Prime, \$15. — No 53 : ALBERT LALONDE, 6 Race St., Lowell, Mass.

4^{ème} Prime, \$10. — No 37 : ALICE DAGENAIS, 2132 Rue Notre-Dame, Montréal.

PRIMES SUPPLÉMENTAIRES

1^{ère} Prime, Un abonnement de un an au "Samedi".
— No 175 : G. CÉAS. BERLINGUET, 392 Rue St-Joseph, St-Roch de Québec.

2^{ème} Prime, Un abonnement de un an au "Samedi".
— No 63 : ERNEST PICHÉ, 502 Rue Amherst, Montréal.

3^{ème} Prime, Un abonnement de un an au "Samedi".
— No 27 : M. R. ALMA GOULET, 232 Brightman St., Fall-River, Mass.

4^{ème} Prime, Un abonnement de un an au "Samedi".
— No 211 : ALICE LABELLE, 43 Rue Saint-Joseph, Ottawa, Ont.

AUX PARENTS DES BÉBÉS PRIMÉS

Les parents des bébés ci-dessus désignés sont priés de nous faire parvenir de suite, pour références, la pièce indiquée aux "Conditions du Concours", publiées dans le No 41 du SAMEDI et dont nous reproduisons ci-dessous la teneur :

La justification d'identité consiste en un acte de baptême de l'enfant certifié par deux témoins et visé par un juge de paix. Sur le vu de cette justification nous remettrons au titulaire, pour les primes en argent, un chèque, sur la banque d'Hochelaga, de la valeur de cette prime. Pour chacune des quatre primes supplémentaires : Un abonnement de une année au journal le SAMEDI.

ACCORD PARFAIT

Elle. — Il me paraît presque impossible que vous m'aimiez !

Lui. — C'est précisément ce que ma dit m'a mère. Comme vous allez vous entendre ensemble, si vos goûts s'accordent si bien.